

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 018

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

AFFECTATION DE RESULTATS ANTICIPEE

BUDGET PRINCIPAL- EXERCICE 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13 ;
- Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Vu la délibération n° 2022-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu le rapport présenté relatif à l'exécution budgétaire 2025 ;
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13, autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte financier unique n'a pas été voté avant celui du budget primitif.
- Considérant que dans ce cas, il ne peut y avoir de reprise partielle, l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation du résultat définitive intervenant après le vote du compte financier unique.
- Considérant que la reprise anticipée est alors justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).
- Considérant la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'année 2025 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte financier unique de l'année, Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le vote du Budget Primitif 2026, compte-tenu des problèmes de transmission des CFU par l'application Hélios ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés		230 823,46 €
Opérations de l'exercice	6 422 902,23 €	7 194 785,96 €
TOTAUX	6 422 902,23 €	7 425 609,23 €
Résultats de clôture		1 002 707,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	873 873,37 €	
Opérations de l'exercice	3 929 313,85 €	3 905 165,69 €
TOTAUX	4 803 187,22 €	3 905 165,69 €
Résultats de clôture	898 021,53 €	
Restes à réaliser	417 852,25 €	559 019,40 €
TOTAUX CUMULES	5 221 039,47 €	4 464 185,09 €
RESULTATS DEFINITIFS BP	756 854,38 €	

ENSEMBLE (en €) :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit (€)	Recettes ou Excédents (€)
Résultats reportés	873 873,37 €	230 823,46 €
Opérations de l'exercice	10 352 216,08 €	11 099 951,55 €
TOTAUX	11 226 089,45 €	11 330 775,01 €
Résultats de clôture		104 685,56 €
Restes à réaliser	417 852,25 €	559 019,40 €
TOTAUX CUMULES	11 643 941,70 €	11 889 794,41 €
RESULTATS DEFINITIFS BP		245 852,71 €

SYNTHESE DES RESULTATS 2025 (EN €) :

Résultats	Fonctionnement	Investissement
reportés 2024	230 823,46 €	-873 873,37 €
de l'exercice 2025	771 883,63 €	-24 148,16 €
de clôture 2025	1 002 707,09 €	-898 021,53 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,	Pour : 20
	Contre : 0
	Abstention : 0

- Affecte provisoirement l'excédent de fonctionnement 2025 sur le budget primitif 2026 de la façon suivante :

- **756 854,38 €** au 1068 de la section investissement 2026,
- **245 852,71 €** en report à nouveau de la section de fonctionnement 2026.

Le déficit constaté de la section d'investissement sera définitivement inscrit au compte D001 de la section d'investissement, soit **898 021,53 €**, dès approbation du compte financier unique.



Pour extrait conforme,
 Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre